



Frères de la Sainte Famille  
Maison Provinciale  
01 BP. 3512, Ouagadougou 01  
Tél. & fax : (226) 50 33 65 29  
Tél. (226) 50 31 03 56  
E-Mail: fsf@fasonet.bf

---

Triennat 2007-2010

**Circulaire**

Septembre 2008

*Thème d'année*

**Suivons le CHRIST Educateur d'humanité**

*Chers Frères*

Les rentrées communautaires sont effectives depuis fin août ouvrant ainsi l'ère de la Nouvelle Année Pastorale 2008-2009. Je vous souhaite une **BONNE ANNEE PASTORALE 2008 -2009** puisse le Seigneur, le Maître de la mission, faire descendre en abondance ses grâces sur chacune de nos communautés et nous aider à vivre pleinement les **Projets de Vie Communautaires** qui ont été élaborés avec soin et attention. Que chacun de ces Projets de Vie soit un moyen de sanctification qui se manifeste dans le quotidien, au rythme de nos Constitutions et de l'Évangile. Chaque Frère, à travers le Projet de Vie Communautaire devrait trouver son épanouissement de Religieux Frère, engagé à servir Dieu et les Hommes.

Le 13<sup>ème</sup> Chapitre Provincial tenu à Saaba en août dernier a connu une participation effective et active des capitulants. Partis du Projet de Vie de l'Institut, des réalités du Monde, de l'Église et de la Province, les capitulants ont réalisé un travail d'une bonne facture que vous saurez apprécier à travers le **Projet de Vie de la Province**, les **Décisions** et les **Suggestions capitulaires** qui l'accompagnent. Ces documents vous seront communiqués après leurs approbations par le conseil Général. C'est le lieu de réitérer encore à tous, toute notre reconnaissance. Toute notre gratitude aux différents capitulants pour les travaux réalisés ; au comité de coordination pour la bonne conduite des travaux, au secrétaire du chapitre et à son équipe, au Vicaire Général et au Conseiller Général pour leur assistance et leurs conseils, à la communauté de Saaba, aux responsables du noviciat, du postulat et du juvénat pour l'accueil, à l'économe provincial et à l'économe du chapitre pour le ressourcement quotidien, à l'aumônier du juvénat pour

l'Eucharistie. A Dieu le Père, notre infinie reconnaissance pour sa présence constante par son Fils et L'Esprit Saint.

Puisse Dieu nous aider à vivre pleinement les fruits de ce 13<sup>ème</sup> Chapitre.

Les vacances sont maintenant un lointain souvenir. Les cours ont repris à tous les niveaux. A tous les Frères étudiants, à toutes les communautés éducatives, Frères et laïcs, élèves et professeurs, parents d'élèves et partenaires de l'éducation de nos établissements scolaires, centres de formation des catéchistes et centres sociaux, je vous souhaite une BONNE RENTREE ET UNE BONNE ANNEE SCOLAIRE et UNIVERSITAIRE 2008-2009.

Pour la retraite annuelle des Frères de juillet 2009, le Conseil a retenu le thème : « *La Vie Fraternelle en Communauté* ». Nous savons tous l'importance de la vie fraternelle et son impact dans l'épanouissement du religieux. Ce thème viendra nous encourager et nous soutenir davantage dans notre quête du quotidien « *pour une fraternité Plus* ». C'est toujours dans cette perspective de nous aider à mieux vivre cette fraternité en communauté, que je vous propose un commentaire du théologien/Bibliste, son Excellence Mgr Nicodème BARRIGAH sur « **La CORRECTION FRATERNELLE** » :

*« Commodément installés à table dans un restaurant bien discret, un groupe de prêtres en habits civils, savourent des mets délicieux arrosés de bon vin, en conversant à bâtons rompus. L'ambiance est très détendue et la conversation ponctuée de fréquents éclats de rires bien sonores. A la fin du repas, au moment de régler la facture, le garçon de service, qui a suivi tout leur débat en feignant de ne rien entendre, s'approche d'eux pour leur poser la question de routine : « Comment avez-vous trouvé le repas, révérends Pères ? »*

*Totalement surpris d'avoir été reconnus alors qu'ils ne portaient pas d'habit ecclésiastique, les prêtres interrogent à leur tour : « Comment donc as-tu fait pour savoir que nous sommes prêtres ? » « Cela est bien simple, reprend le garçon. Il suffit de vous écouter, car seuls des prêtres peuvent critiquer publiquement leur évêque avec autant de plaisir ! »*

*Avouons que bien souvent, nous préférons parler des autres dans leur dos plutôt que de nous adresser directement à eux lorsque nous avons des griefs contre eux. Sur cette question, le texte de St Mt : 18,15 - 20 «.. si ton frère a péché, va le trouver pour lui faire voir sa faute.. » est d'une déroutante clarté.*

### **Un devoir et une mission.**

*Avent d'être un devoir de charité envers le frère ou la sœur qui s'égare, la correction fraternelle est une « mission » que Dieu lui-même nous confie les uns à l'égard des autres. Celui qui n'aide pas son frère ou sa sœur à se corriger, dit le prophète Ezéchiel(Ez 33,7-9), partage les conséquences de son péché. Aucune excuse n'est admise puisque Dieu nous avertit qu'il nous demandera compte de son sang. Ainsi, rester indifférents au mal commis par un frère ou éviter d'intervenir pour ne pas « avoir d'histoires », c'est nous exposer nous-mêmes à la condamnation. Remarquons, par ailleurs, qu'il ne s'agit pas forcément de péchés commis contre nous mais de toute*

conduite répréhensible de nos frères. Dieu nous tient responsables du salut des autres en nous confiant à leur égard une mission de « guetteurs ».

**Mais comment procéder ? Comment effectuer la correction fraternelle ? Elle doit se faire avec doigté et humilité en portant le frère dans la prière,** répond saint Mathieu, qui regroupe dans l'Évangile (St Mt : 18, 15 – 20) une série de consignes données par le Christ sur cette question.

### **1° Premier principe : Parler directement au fautif et non derrière lui.**

Selon une anecdote pleine d'humour, un homme vient un jour trouver Socrate pour lui parler d'inconduite de l'un de ses amis. Aussitôt, le sage lui demande, avant de raconter les faits, de passer l'information à travers trois tamis : celui de la **vérité**, celui de la **bonté** et celui de **l'utilité**. As-tu contrôlé si tout ce que tu veux me dire est vrai ? Ensuite, s'agit-il de quelque chose de bon ? Enfin, est-il utile de le raconter ?

A la triple réponse négative du délateur, Socrate conclut : « **Si ce que tu as à me dire n'est ni vrai, ni bon, ni utile, je préfère ne pas le savoir, et quand à toi, je te conseille de l'oublier** ». Belle leçon de sagesse, nous en convenons aisément.

Jésus va encore plus loin que le grand philosophe en demandant, non seulement de respecter la réputation du frère en tort, mais aussi de l'aider à s'amender. Que recommande-t-il concrètement ? D'abord de nous rappeler que le but de la correction fraternelle est de ramener le fautif sur la bonne voie et non de le diffamer. Tout doit commencer par un dialogue sans témoins, dans un cœur à cœur inspiré par l'amour et le respect. Effectivement, **la correction fraternelle ne consiste pas à traîner un coupable devant un tribunal, mais plutôt à lui faire découvrir la miséricorde de Dieu.**

Voilà pourquoi, en intervenant auprès du fautif, nous ne devons pas nous présenter comme des saints s'adressant à un pécheur, mais plutôt comme des pécheurs qui tendent la main à un autre pécheur pour l'aider. Aussi tout doit-il être fait pour éviter l'humiliation du coupable et l'esprit de critique inutile. **Dans ce dialogue de frère à frère, de cœur à cœur, d'époux à épouse, d'ami à ami, la faute doit rester cachée pour que la dignité du coupable soit préservée.**

### **2° Deuxième principe : La méditation progressive.**

C'est seulement après l'échec de la première tentative qu'il faut recourir à un petit groupe de frères pour que toute **l'affaire soit traitée dans la discrétion**. Précisons encore une fois **qu'il ne s'agit pas d'un jugement mais d'un appel à la conversion**. A cette étape de la démarche, comme au cours de la précédente, toute l'initiative doit être préparée puis portée par la prière afin de se présenter à l'autre avec un cœur sans aigreur ni agressivité. Pour éviter que l'intervention auprès du frère ne provoque une rupture encore plus grande.

### **3° Troisième principe : Impliquer toute la communauté.**

Le recours à la communauté n'intervient qu'en dernier ressort. La démarche graduelle atteint ici son sommet. Puisque le frère en tort rejette tout appel à la conversion,

*il faut que la communauté dans son ensemble l'exhorte à se ressaisir. Même à ce niveau tout doit être fait avec amour dans un désir sincère de ramener le fautif sur la bonne voie.*

#### **4° Quatrième principe : *La séparation.***

*Lorsque tout ce qui est possible a été essayé sans succès, la communauté doit, en désespoir de cause, se résigner à sanctionner la décision prise par le coupable lui-même de rester dans son péché. Cependant l'exclusion n'a pas d'autre but que de protéger le reste de la communauté contre un mauvais exemple et d'éviter que le cas, en se transformant en scandale public, ne jette le discrédit sur les autres frères.*

*On se rappelle à ce sujet les instructions fermes données par l'Apôtre Paul à la communauté de Corinthe qui observait une attitude d'indifférence coupable devant l'inconduite notoire d'un frère : « Vous faites parler de vous, écrit-il, par une affaire de meurs comme on en trouve pas, même chez les païens : quelqu'un vit avec la femme de son père. Et vous êtes fiers ! Vous feriez mieux de prendre le deuil et d'expulser celui qui a fait cela... Vous pouvez vous vanter ! Ne savez vous pas qu'un peu de levain fait lever toute la pâte ? Ceux du dehors, Dieu le jugera, mais vous, enlevez le mauvais au milieu de vous » (1 Cor 5, 1-2.6.13).*

*C'est le principe de l'excommunication qui a fait couler beaucoup d'encre. Souvent mal comprise et considérée, à tort, comme une pratique contraire au pardon évangélique, elle est appliquée avec beaucoup de réserve dans l'Eglise catholique qui précise au canon 2257 ce en quoi consiste cette mesure. En réalité, l'excommunication n'est pas une exclusion de l'Eglise, mais une privation de la participation à certains droits, notamment aux sacrements. Il s'agit d'une décision que l'Eglise prend, à contrecœur, devant certaines situations pour inviter ses fils à se ressaisir.*

#### **5° Cinquième principe : *Porter le frère dans la prière***

*Même après son exclusion, le frère continuera d'être porté en prière par toute la communauté. De fait, en demandant de le considérer « comme un païen et un publicain » Jésus n'invite pas à se désintéresser de lui. Bien au contraire ! Sa nouvelle situation plaide en faveur d'une prière encore plus insistante pour lui.*

#### **Et si le frère fautif, c'était nous ?**

*Cette question doit-elle nous étonner ? Les circonstances de la vie peuvent nous amener à nous retrouver dans la situation du frère qui a péché. Saurons-nous alors accueillir comme des messagers de Dieu ceux qui viennent nous tendre une main secourable ? ».*

**Mgr Nicodème BARRIGAH**

*Évêque d'Atakpamé*

(Extrait de Parole de Vie Sept2008 N° 79 Pges 36 à 40)

Le confrères est un don de Dieu disent nos Constitutions, alors sachons aller vers lui avec un cœur vraiment fraternel.

### **A° Aide pour la gestion de nos établissements :**

En vue d'aider les responsables de nos établissements pour un meilleur suivi et pour une gestion de l'œuvre, il avait été proposé des comités à cet effet.

Frères délégués aux près des comités de gestions des établissements (cf DP n°47)  
(Confer circulaire de Novembre 2007)

- Collège Wend Manegda: Fr Bonaventure YOUNGBARE et Fr Julien ZOUNGRANA
- Complexe Scolaire Ste Famille :Fr Alain KOMBASSERE et Fr Julien ZOUNGRANA
- LPA et Lycée Privé Ste Anne : Fr Louis KALMOGO et Fr Julien ZOUNGRANA
- EGT: Fr Julien ZOUNGRANA et Fr Marius BAYALA
- CFP de Fada : Fr Louis KALMOGO et Fr Georges SYAN
- Moukassa : Fr Louis KALMOGO et Fr Georges SYAN
- Juvénat : Fr Alain KOMBASSERE et Fr Julien ZOUNGRANA

**NB**: *Il revient à chaque équipe de s'organiser conjointement avec les responsables des établissements concernés pour mener les activités.*

### **B° Comité chargé de la relance du journal de la Province.**

Ont été nommés par le conseil pour la relance du journal de la Province :

- Fr Eustache NANA
- Fr Simon OUEDRAOGO
- Fr Emmanuel ZONGO

Responsable : Fr Emmanuel ZONGO

On demande aux Supérieurs de communautés, aux chefs d'établissements de bien vouloir acheminer les nouvelles et toute information jugée intéressante, au Fr Emmanuel au juvénat, et le faire à temps.

### **C° Informations :**

- Initialement affecté dans la communauté de Fada, le Fr Séraphin OUEDRAOGO a été invité à rejoindre celle de l'EGT pour les cours en mécanique auto.
- Fr Victor SAWADOGO a été nommé secrétaire Provincial lors de la dernière tenue du conseil, en remplacement du Fr Hubert BATIONO ;
- Equipe de pilotage pour l'organisation des Jubilés d'Or :Juvénat et de la Fusion.
  1. Fr Sylvain ZOUNGRANA ( direct du juvénat)
  2. Fr Athanase TAMALGO ( sup de cté)
  3. Fr Romain SAWADOGO ( éco de la cté)
  4. Fr Edouard GUISSOU ( noviciat)
  5. Fr Bonaventure YOUNGBARE (conseiller Général)
  6. Fr Julien ZOUNGRANA ( éco Prov)
  7. Fr Alain KOMBASSERE ( commission éco)
  8. Fr Pascal RAYAISSSE (liturgie/chants)
  9. Fr Emmanuel ZONGO (éco du juvénat)

NB : - Les responsables de l'équipe de pilotage : Fr Sylvain, Fr Julien et Fr Romain.

- D'autres informations complémentaires ont été livrées dans la « rubrique Nouvelles de la province du mois de septembre 2008 ».

### **D° Rappel :**

- ❖ Les Frères chargés des vocations dans les communautés, les établissements et les centres sont invités à plus de dynamisme et de suivi des jeunes *vocandis*. Savoir impliquer la communauté. Travailler de concert avec le Frère recruteur et le responsable de la commission Vocation Formation.
- ❖ Lire en communauté (ensemble) nos documents d'Institut et de la Province : Circulaires, nouvelles, Directoire Provincial, Constitutions.
- ❖ Que chaque communauté voit comment aider les (*Frères, développer des initiatives*) pour « **cultiver le goût de la lecture** ». C'est une lacune qui colle à nos pieds. Comment pouvons nous, parler de formation continue et le faire personnellement sans l'envie de lire !
- ❖ L'évaluation de nos Projets de Vie communautaire doit se faire au moins deux fois dans l'année. Cela permet de réajuster à temps ce que la communauté a décidé « *de vivre ensemble* » et qui ne s'applique pas ou ne s'effectue avec convenance.
- ❖ Chaque communauté est invitée à **lire en entier et de manière suivie toute la Règle**(C, n° 279). Cela nous est recommandé par notre Mère l'Eglise et nos Constitutions, soyons – en fidèle.
- ❖ Pour les Communautés qui disposent d'Internet : S'organiser pour s'informer continuellement des nouvelles de l'Institut à partir du site ( [www.fsfbelley.net](http://www.fsfbelley.net)) de l'Institut et de celui du Vatican ([www.vatican.va](http://www.vatican.va)) . Bientôt le site web de la Province Sainte Anne.

---

**AVANCONS AU LARGE AVEC JESUS EDUCATEUR D'HUMANITE**

**BONNE ANNEE PASTORALE**

**PAIX ET JOIE DANS LE SEIGNEUR**

Supérieur Provincial

Fr Firmin TANKOANO